

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 15 novembre 2019

DATE DE CONVOCATION : 08.11.2019	L'an deux mille dix-neuf, Le quinze novembre à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 08.11.2019	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 14	Etaient Présents : AILLET Louis, BREHINIER Henri, BOUAN Chantal, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, MENIER Mireille et ROBISSOUT Josiane.
PRÉSENTS 12	
	Excusés : NEUTE Françoise (procuration à LA DROITTE Paul) et BROCHARD Gwénaëlle.
VOTANTS 13	Secrétaire de séance : COLLET Céline

PROCES-VERBAL REUNION DU 11 OCTOBRE 2019

Accepté à l’unanimité.

Compte rendu des réunions Dinan Agglomération

Le Compte-rendu du 21 octobre fourni par Dinan Agglomération a été envoyé à tous les élus.

Les sujets principaux abordés sont :

- PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial : il s’agit d’une démarche écologique, la 1ère étape a été approuvée.
- Contrat de territoire Bassin versant Rance Frémur : il a été acté une fusion des 3 contrats avec Dinan Agglomération comme pilote du contrat.
- PFAC : Participation Financière Assainissement Collectif : le scénario retenu est une PFAC proportionnelle à la surface de plancher de 12 € / m² jusqu’à 60 m² et 15 € / m² pour les surfaces supérieures à 60 m². Soit 1320 € pour 100 m². Un autre objectif est d’harmoniser le prix de l’assainissement du m³ d’eau.
- Budget 2020 : le vote se fera en séance du 16 décembre 2019.

Compte rendu commissions communales

Le compte-rendu de la réunion du CCAS du 29 octobre 2019 a été transmis aux conseillers.

Voici les points principaux :

- Attribution de deux logements communaux
- Bilan financier du repas des aînés et des colis de Noël
- Dépannages alimentaires

DINAN AGGLOMÉRATION : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

La Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées réunie le 24 juin 2019 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l’année 2019. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 22 juillet 2019.

Il est rappelé que le rapport a été transmis à l’ensemble des conseillers.

M. BREHINIER invite l’assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport de la CLECT du 24 juin 2019 ;
- Approuve le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2019 qui s'élève à 117 395.08€.

BUDGET COMMUNAL : DÉCISIONS MODIFICATIVES N°3

Mr le Maire propose au conseil de procéder à quelques décisions modificatives du budget communal 2019 afin de réajuster certaines recettes et dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2019.

Ajustement instructions des sols /remboursement caution / travaux SDE/ Matériel de voirie – recettes fonds de concours

Fonctionnement

Dépenses

62876 + 3 000 € (nouvelle imputation -
Instruction dossiers en droit du sol)
6558 - 3 000 € (changement imputation)

Total 0 €

Investissement

Dépenses

165 + 350 € (rembst cautions)
2041582 + 6 200 € (travaux SDE)
21578 + 2 000 € (Matériel de voirie)
2313 - 3 550 € (Constructions)

Total + 5 000 €

Recettes

1327 + 5 000 € (fonds de concours)

Total + 5 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vote les décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

TRAVAUX SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIE

Pose d'une prise de courant – entrée du bourg

Afin de pouvoir installer des décorations lumineuses pour les fêtes de fin d'année à l'entrée sud du bourg, il est nécessaire d'installer une prise de courant.

Le SDE nous propose une opération pour un montant de 800 € avec une prise en charge de la commune à hauteur de 60 % soit 480 €.

Cette dépense sera inscrite en investissement au compte 2041582.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de fourniture et pose d'une prise de courant présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 800 € soit une participation financière de la commune de 480 €.

Extension éclairage public les Roseraies (complément)

Suite à la découverte d'un câble existant défectueux, une nouvelle étude de l'extension de l'éclairage au lieu-dit « les Roseraies » a été menée.

Le SDE nous a transmis un projet comprenant la pose d'un réseau souterrain avec réalisation et remblaiement d'une tranchée sur 180 mètres avec la fourniture et la pose sous fourreau de diamètre 75 d'un câble 5G16cu. Le devis correspondant à ces travaux est de 9 800 € soit une participation financière de la commune à hauteur de 5 880 € (60 %).

Cette dépense sera inscrite en investissement au compte 2041582.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet complémentaire de l'extension EP les Roseraies présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 9 800 € soit une participation financière de la commune à hauteur de 5 880 €.**

Rénovations bornes électriques – domaine des eucalyptus

Suite à une intervention de l'entreprise CITEOS Dinan, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune, qui nous a fait part de l'état de vétusté de notre réseau au niveau du domaine des Eucalyptus, le SDE a fait procéder à l'étude de la rénovation de deux bornes d'éclairage public.

Le SDE nous a transmis l'étude pour ce projet comprenant le remplacement d'une borne et une nouvelle fixation de l'autre borne. Le devis correspondant à ces travaux est de 1 420 € soit une participation financière de la commune à hauteur de 852 € (60 %).

Cette dépense sera inscrite en investissement au compte 2041582.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de rénovation de deux bornes d'éclairage public au domaine des Eucalyptus présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 420 € soit une participation financière de la commune à hauteur de 852 €.**

Rénovation porte coffret de commande – domaine des eucalyptus

L'intervention de l'entreprise CITEOS Dinan a également conduit à l'étude de la rénovation de la porte du coffret de la commande situé domaine des Eucalyptus.

Le SDE nous a transmis l'étude pour ce projet comprenant le remplacement de la porte et le rescellement du coffret de commande. Le devis correspondant à ces travaux est de 430 € soit une participation financière de la commune à hauteur de 258 € (60 %).

Cette dépense sera inscrite en investissement au compte 2041582.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet de rénovation de la porte du coffret de commande situé domaine des Eucalyptus présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 430 € soit une participation financière de la commune à hauteur de 258 €.**

INDEMNITÉS DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le renouvellement de l'indemnité pouvant être allouée au comptable du Trésor.

L'indemnité est calculée par tranche selon la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement sur les trois dernières années.

Pour 2019, l'indemnité est de : 369.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord pour le renouvellement de l'indemnité de conseil à verser à Mr GUILBERT Stéphane, receveur municipal à Plancoët.**
- **Fixe le tarif au taux maximum prévu dans le cadre de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.**

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Après publicité pour le recrutement de deux agents recenseurs, deux personnes ont été retenues pour effectuer ce travail, avec deux journées de formation les 6 et 13 janvier 2020. Une tournée de reconnaissance sera effectuée entre les deux dates par les agents recenseurs.

Il s'agit de Mme THERY-XU Christine et de Mme ROUILLÉ Marie-France.

Il convient donc de délibérer afin de fixer les rémunérations et pour cela il est proposé de se baser sur les tarifs fixés aux derniers recensements de 2010 et 2015 avec une augmentation du forfait de présence à chaque séance de formation (2 prévues) et du forfait des frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE les rémunérations selon les critères suivants :**

Présence chaque séance de formation	:	50 €
Forfait frais de déplacement	:	100 €
Journée de Repérage	:	40 €
Bulletin de logement	:	1.50 €
Bulletin individuel	:	2.00 €

TARIF SALLE POLYVALENTE – LOCATION EXCEPTIONNELLE 24 ET 25 DÉCEMBRE 2019

Monsieur SAEZ Jean-Luc sollicite la location de la salle polyvalente du mardi 24 décembre après-midi au mercredi 25 décembre 2019. Aucun tarif n'est prévu pour la location de la salle pour cette durée, en semaine.

Le 25 décembre étant un jour férié, Monsieur le Maire propose de délibérer sur un tarif exceptionnel pour cette location de Mr SAEZ Jean-Luc sur la base de 300 € du mardi 24 décembre à 14h au mercredi 25 décembre à 21h. Les tarifs des options pour cette location seraient les suivants :

- Chauffage : 30 €
- Heures de ménage supplémentaires : 25€ /heure
- Forfait repas chaud (utilisation des fours) : 20 €
- Couverts : 0.60 € par personne

- Lave-vaisselle : 30 €

Une caution de 400 € sera demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la demande exceptionnelle de Monsieur SAEZ Jean-Luc de louer la salle polyvalente du mardi 24 décembre à 14h au mercredi 25 décembre 2019 à 21h.**
- **Fixe le tarif de cette location et des options selon les tarifs précités.**

PARTICIPATION NOËL RPI 2019

Monsieur le Maire informe le conseil que le traditionnel Repas de Noël des élèves du RPI Saint-Lormel-Créhen aura lieu le vendredi 20 décembre 2019. Il se déroulera à l'école de Créhen et sera suivi d'un spectacle de Noël organisé l'après-midi.

Une année, c'est la commune de Saint-Lormel qui fournit le repas et facture à Créhen le coût pour les enfants scolarisés à Créhen et l'année suivante, c'est la commune de Créhen qui fournit le repas et facture à Saint-Lormel le coût pour ses élèves. Cette année, c'est à Créhen de fournir le repas.

Il est proposé que les repas consommés, par les enfants scolarisés à Saint-Lormel et les adultes encadrants, soient facturés au prix de revient par Créhen. La commune de Saint-Lormel s'acquittera également du prix de revient du spectacle et du goûter de Noël proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés à Saint-Lormel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte la participation de l'école de St Lormel au repas et au spectacle de Noël**
- **Décide du partage des frais du repas et de l'animation de Noël selon les conditions précitées.**

INFORMATIONS DIVERSES

- L'église du bourg est réouverte au public. Le paratonnerre et le parafoudre sont à remettre en conformité. L'entretien des cloches est à réaliser (battant, tirage complet de la cloche 2, protection électrique ...). Des devis de 4447,40 € et 2334 € ont été établis par Art Camp.
- Sécurité au carrefour de l'école : Des potelets ont été installés. Une remarque a été notée concernant le stationnement d'une voiture sur le trottoir.
- Les travaux de la microstation au lotissement les Costières ont été reportés entre mi-décembre et mi-janvier. Un panneau STOP rue du Grand Champ (accès au lotissement les Costières) a été installé.
- Une demande de révision du loyer à la baisse a été émise par le locataire du local commercial 21 bis rue des Tilleuls (épicerie). Un courrier sera envoyé par la mairie pour le maintien du loyer et un rappel sera fait sur le fait qu'il bénéficie déjà d'un loyer réduit : 250€ par mois au lieu de 400€, pour la première année de location.
- Un accusé de réception d'une déclaration de restauration rapide a été réceptionné concernant l'épicerie de la commune.
- Le fléchage des chemins de randonnées a été réalisé. Toutes les conventions n'ont pas encore été signées pour la boucle nord.
- Voirie 2020 : Les programmes et les budgets doivent être établis pour février 2020. Dinan Agglomération va réaliser les dotations et prioriser les travaux. Une liste des travaux sur la commune a été établie.

- Après une visite de la commune, l'Université du Temps Libre de Dinan a fourni un document sur le patrimoine communal, consultable en mairie.
- Une reprise des études sur la déviation de Plancoët est en cours. Des travaux pourraient être lancés en 2025.
- Un projet d'arrêté concernant l'entretien des trottoirs a été établi. Il s'agit d'un texte réglementaire. Les riverains doivent participer à l'entretien général des trottoirs entre les interventions des agents communaux. Quelques rectifications sur ce projet d'arrêté vont être effectuées.
- Les résultats du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation ont été communiqués par l'ARS et l'eau est conforme.
- La date du Noël des agents est fixée au jeudi 19 décembre 2019 à 19h. Les invitations seront envoyées.
- Les vœux du maire sont prévus le samedi 11 janvier 2020 à 18h.
- Rappel Exposition des talents et savoir-faire : une organisation est à mettre en place.

QUESTIONS DIVERSES

Paul LA DROITTE informe, qu'à la ville Billy, l'accès au container serait à empierrer. Les agents communaux interviendront au plus vite.

Paul LA DROITTE signale que des déchets sont brûlés en plein air régulièrement par une entreprise dans la zone artisanale des vergers et que cette action est répréhensible par la loi.

Céline COLLET signale qu'il est très difficile surtout en cette période (brouillard) de sortir du carrefour route de Dinard pour aller vers Créhen notamment.

Henri BREHINIER informe qu'un article dans le Ouest France met en avant le tri sélectif efficace dans les Côtes d'Armor.

Loïc DAUNAY précise que le capot borne incendie rue des Tilleuls est toujours à changer.

Bernard LETORT demande qui est en charge de l'entretien des ponts pour les accès chez les particuliers. Le busage et l'entretien est à la charge du propriétaire. Il faut distinguer l'ouvrage et l'entretien. L'écoulement des eaux est à la charge du gestionnaire de la voie. Les agents communaux se déplaceront sur le site pour vérifier.

Prochain conseil municipal : vendredi 13 décembre 2019 à 20h

La séance est levée à 22h32.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal	BROCHARD Gwenaëlle <i>Absente</i>
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise <i>Absente</i>